

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 15814**

Intitulé

CQP : Certificat de qualification professionnelle Animateur radio

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Commission paritaire nationale pour l'emploi et de la formation (CPNEF) de l'audiovisuel - Institut national de l'audiovisuel (INA)	Président

Niveau et/ou domaine d'activité

Convention(s) :

3285 - Radiodiffusion, 2642 - Production audiovisuelle

Code(s) NSF :

321 Journalisme et communication

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'animateur radio exerce son métier dans le cadre de la production de programmes audiovisuels. Il est chargé d'animer un programme audiovisuel pour une tranche horaire (créneau horaire), en respectant la ligne éditoriale (fil rouge qui dicte le choix des thèmes abordés) du média pour lequel il travaille. Cette tranche horaire peut comporter des interviews, des chroniques et des reportages. L'animateur prépare et réalise son programme audiovisuel, ensuite, il assure son animation en direct ou en différé selon une périodicité régulière, tout en développant l'audience.

En fonction de la radio où il exerce et des équipes mobilisées, l'animateur radio peut être amené à assurer totalement ou partiellement les activités suivantes :

a) Conception et préparation d'une émission ou d'un programme radio

En groupe et sous la direction du responsable des programmes ou d'antenne, l'animateur radio participe à la réflexion sur le concept, le contenu, l'idée générale de l'émission en phase d'élaboration de grille (planning d'une station radio). Il contribue à définir la rythmique, la couleur, la tonalité et le style d'écriture. L'animateur radio cherche les informations sur les sujets abordés, vérifie les informations et recherche les intervenants. Il rédige ses sujets de chronique, ses séquences, prépare ses interviews, ses reportages, les interventions auditeurs/invités... Il élabore la programmation musicale (sélection des titres).

b) Réalisation de contenus éditoriaux, d'un reportage, d'une chronique, d'une interview

L'animateur radio prépare le conducteur (document décrivant le déroulement de l'émission). Lorsque, dans certaines stations, cette activité est préparée en amont par la direction de l'antenne, l'animateur doit prendre connaissance du conducteur et se l'approprier. Il écrit ses interventions. Il prend éventuellement en compte pendant cette phase d'écriture une diffusion ultérieure de contenus sur le web et les réseaux sociaux. L'animateur radio effectue également les reportages et/ou les interviews. Il réalise les rubriques, billets d'humeur et chroniques. En autonomie ou en collaboration avec un technicien, l'animateur radio monte, mixe et gère des sessions élaborées qui peuvent être également filmées.

c) Animation en direct d'une émission ou enregistrement d'une émission pour une diffusion ultérieure

L'animateur radio présente l'émission en suivant le conducteur. Il conserve le rythme, gère le timing et les intervenants extérieurs (invités, auditeurs...). Certaines émissions sont co-animées, l'animateur doit donc être capable d'animer une émission avec un ou plusieurs autre(s) animateur(s). Il sélectionne les auditeurs susceptibles d'intervenir et gère leurs interventions. Il gère également les aléas du direct. L'émission animée peut également être enregistrée pour une diffusion différée, en «prêt à diffuser» ou être filmée pour une diffusion audiovisuelle, sur le site de la radio par exemple.

d) Développement de l'audience

L'animateur radio est le garant de la « relation auditeur » : il est le lien privilégié entre l'antenne et son auditoire. En collaboration avec d'autres membres de l'antenne, l'animateur radio débrieife l'émission, écoute les éléments de la tranche en vue de l'améliorer et/ou d'y apporter des innovations dans le but de développer l'audience. L'animateur radio peut également réaliser, en autonomie ou en collaboration avec l'équipe commerciale et technique, les autopromotions et/ou les séquences d'habillage (ensemble des sons, comme jingles, diffusés entre les interventions) pour des messages de promotion, afin d'attirer et retenir l'attention des auditeurs.

e) Délinéarisation de la diffusion radio et réseaux sociaux

En complément de son activité radiophonique, compte tenu de l'évolution des modes de consommation de la radio, dont l'écoute se délinéarise, l'animateur radio peut contribuer à l'alimentation des réseaux sociaux ainsi que du site Internet de la radio. Il peut également être demandé à l'animateur radio de participer au développement de l'image de la radio et de la promotion de la marque sur les supports en ligne.

Les capacités attestées renvoient à deux grands domaines de compétences :

1. Préparation et réalisation d'une émission radio en vue de la présenter

Concevoir une émission ou un programme radio en adéquation avec la ligne éditoriale

Elaborer une programmation musicale en accord avec le format de l'antenne

Préparer un conducteur

Réaliser une rubrique

Réaliser un reportage

Réaliser une chronique

Préparer et réaliser une interview

2. Animation en direct ou enregistrée et développement de l'audience

Animer une tranche à partir d'un conducteur

Animer et enregistrer une émission pour une diffusion ultérieure

Co-animer une émission

Auto-évaluer et améliorer la qualité de la tranche/de l'émission

Rédiger, habiller et enregistrer un message promotionnel

Alimenter, à partir d'une émission déjà réalisée, le site Internet de la radio et les réseaux sociaux

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Production et diffusion radiophonique

- Animateur radio
- Animateur, technicien, réalisateur
- Personnel d'antenne des radios locales

Codes des fiches ROME les plus proches :

L1103 : Présentation de spectacles ou d'émissions

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Le CQP Animateur radio est décliné en 2 blocs de compétences.

Bloc 1 : Préparation et réalisation d'une émission radio en vue de la présenter

Bloc 2 : Animation en direct ou enregistrée et développement de l'audience

Un bloc de compétences est validé à l'issue d'une évaluation par un jury et son obtention est matérialisée par un certificat portant le même intitulé que le bloc en question. Le bénéfice des composantes acquises peut être gardé définitivement.

Le CQP Animateur radio s'obtient par la capitalisation des blocs de compétences 1 (Préparation et réalisation d'une émission radio en vue de la présenter) et 2 (Animation en direct ou enregistrée et développement de l'audience) ainsi que d'un stage en entreprise validé. Les deux blocs de compétences doivent être validés successivement. Le stage peut s'intégrer à l'issue du bloc 1 ou du bloc 2. L'obtention du CQP Animateur radio est matérialisée par un certificat intitulé « CQP Animateur radio ».

Les blocs de compétences peuvent être utilisés dans le cadre de la VAE selon les procédures précisées par le Décret n° 2017-1135 du 4 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience.

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 15814 - Animation en direct et développement de l'audience</p>	<p>C29 : Adapter son ton, son style en fonction du format de l'émission (durée, extérieur, ...) en vue de donner une identité spécifique à l'animation</p> <p>C30 : Adapter son registre linguistique au format, en utilisant un vocabulaire précis et varié</p> <p>C31 : Gérer les aléas du direct d'une émission de radio</p> <p>Modalité d'évaluation : Mise en situation pratique : Animation d'une tranche de 20 minutes à partir d'un conducteur</p> <p>C32 : Respecter les rôles et les missions de chaque animateur et intervenant dans le cadre d'une co-animation d'émission</p> <p>C33 : Gérer la prise de parole, assurer le partage de la parole, dans le cadre d'une co-animation d'émission</p> <p>C34 : Assurer le passage à l'antenne d'un auditeur et veiller au respect de son temps de parole en conformité avec le cadre défini</p> <p>C35 : Accueillir les invités / intervenants et les présenter à l'antenne</p> <p>C36 : Diriger la discussion avec l'invité et veiller au respect de son temps de parole en conformité avec le cadre défini</p> <p>Modalité d'évaluation : Mise en situation - simulation d'émissions en atelier de groupes selon un cadre défini en amont</p> <p>C37 : Réaliser un bilan objectif de la tranche / de l'émission en vue de l'améliorer</p> <p>C38 : Proposer des améliorations, des innovations, de nouveaux sujets devant l'équipe de programmation</p> <p>Modalité d'évaluation : Discussion avec le jury suite aux mises en situation pratiques</p> <p>C39 : Ecrire un message de promotion et un message publicitaire partenarial en vue de développer l'audience</p> <p>C40 : Choisir un habillage adapté au message publicitaire</p> <p>C41 : Adopter un ton en relation avec le message publicitaire</p> <p>Modalité d'évaluation : Mise en situation pratique : rédaction, habillage et enregistrement d'un message promotionnel</p> <p>C42 : Intégrer la captation vidéo dans les éléments constitutifs de l'émission, dans le cas de la délinéarisation de la diffusion radio</p> <p>C 43 : Sous la responsabilité du chef d'antenne, rédiger un texte en lien avec l'émission, pour diffuser sur le site internet</p> <p>C44 : Mettre en ligne, sur le site Internet de la radio, les séquences audio brutes (podcaster)</p> <p>Modalité d'évaluation : Mise en situation : A partir d'une émission déjà réalisée, proposition de différents contenus pour alimenter le site internet et les réseaux sociaux</p>

INTITULÉ	DESCRPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 15814 - Préparation et réalisation d'une émission radio en vue de la présenter</p>	<p>C1 : Construire une émission ou un programme en adéquation avec la grille / ligne éditoriale en utilisant les terminologies spécifiques à l'univers de la radio</p> <p>C2 : Adapter son émission à différents formats dont les nouvelles écritures, en adéquation avec la grille / ligne éditoriale</p> <p>C3 : Identifier les éléments de l'émission qui pourront être exploités en différé</p> <p>Mode d'évaluation : étude de cas - construction d'une émission radio</p> <p>C4 : Sélectionner des titres afin d'élaborer une programmation musicale</p> <p>C5 : Elaborer une programmation musicale en accord avec le format de l'antenne, les attentes de l'auditoire et la tranche horaire</p> <p>C6 : Homogénéiser une séquence en termes de rythmique et de style, en utilisant les outils de gestion des contenus audio</p> <p>C7 : Diffuser une programmation musicale en utilisant les outils de diffusion des contenus audio</p> <p>Modalité d'évaluation : cas pratique : construction de plusieurs sélections musicales et leur diffusion à l'aide des outils de gestion et de diffusion des contenus audiovisuels.</p> <p>C8 : Agencer des éléments constitutifs d'une émission radio en vue de construire le conducteur</p> <p>C9 : Mettre en œuvre le conducteur, en utilisant les règles de l'écriture radio et en respectant les codes et les règles de l'antenne ainsi que les règles juridiques (droit auteur, droits voisins, ..)</p> <p>Modalité d'évaluation : Mise en situation pratique : préparation d'un conducteur comprenant des éléments imposés et animation d'une émission selon ce conducteur,</p> <p>C10 : Choisir des sujets pour construire une émission radio</p> <p>C11 : Choisir un angle éditorial susceptible d'intéresser les auditeurs</p> <p>C12 : Chercher et vérifier auprès de plusieurs sources l'information, en utilisant les différents médias (presse écrite, internet, ressources audiovisuelles, ...), en vue de la réalisation des contenus éditoriaux</p> <p>C13 : Hiérarchiser, analyser et synthétiser l'information en vue de la réalisation de contenus éditoriaux</p> <p>C14 : Choisir des intervenants et prendre contact avec eux dans le but de les inviter à participer à l'émission radio</p> <p>C15 : Entretenir un réseau d'intervenant tout en respectant les critères de la diversité (genre, âge, ...)</p> <p>Modalité d'évaluation : Mise en situation pratique : préparation et réalisation de plusieurs rubriques</p> <p>C16 : Scénariser avec précision les différentes étapes du reportage</p> <p>C17 : Capturer l'ambiance sonore et la retranscrire en utilisant le matériel d'enregistrement</p> <p>C18 : Rédiger et enregistrer des interventions concises à intégrer au reportage</p> <p>C19 : Monter et mixer les éléments du reportage, en utilisant des logiciels de montage et de mixage pour obtenir une séquence prête à diffuser</p> <p>Modalité d'évaluation : Mise en situation pratique : préparation et réalisation d'un reportage</p> <p>C20 : Concevoir une chronique avec originalité</p> <p>C21 : Rédiger un texte vivant d'une chronique</p> <p>C22 : S'exprimer de façon audible et compréhensible devant un micro et devant une caméra</p> <p>C23 : Monter et mixer les éléments de la chronique, en utilisant des logiciels de montage et de mixage pour obtenir une séquence prête à diffuser</p> <p>C24 : Rédiger des lancements destinés à mettre en valeur la chronique</p> <p>Modalité d'évaluation : Mise en situation pratique : préparation et réalisation d'une chronique</p> <p>C25 : Construire le déroulé de l'interview, organiser la trame de l'interview</p> <p>C26 : Choisir une technique d'interview adaptée à la situation</p> <p>C27 : Prévoir un angle d'interview adapté</p> <p>C28 : Adapter le ton et la nature des questions à l'interviewé, en respectant et faisant respecter aux interviewés les codes et les règles de l'antenne ainsi que les règles juridiques</p> <p>Modalité d'évaluation : Mise en situation pratique : préparation et rédaction des questions et réalisation de l'interview</p>

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION OUI NON		COMPOSITION DES JURYS	
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		7 personnes dont : - 1 responsable de formation : président du jury - 4 professionnels indépendants : 1 représentant d'une direction des ressources humaines, 1 directeur d'antenne, 2 animateurs radio - 2 membres de la section radiodiffusion de la CPNEF de l'audiovisuel
En contrat de professionnalisation	X		7 personnes dont : - 1 responsable de formation : président du jury - 4 professionnels indépendants : 1 représentant d'une direction des ressources humaines, 1 directeur d'antenne, 2 animateurs radio - 2 membres de la section radiodiffusion de la CPNEF de l'audiovisuel
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2012	X		7 personnes dont : - 1 responsable de formation : président du jury - 4 professionnels indépendants : 1 représentant d'une direction des ressources humaines, 1 directeur d'antenne, 2 animateurs radio - 2 membres de la section radiodiffusion de la CPNEF de l'audiovisuel

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 5 avril 2012 publié au Journal Officiel du 14 avril 2012 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles Enregistrement pour cinq ans, sous l'intitulé Certificat de qualification professionnelle Animateur radio avec effet au 14 avril 2012, jusqu'au 14 avril 2017.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 27 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 4 janvier 2019 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans avec effet au 14 avril 2017, jusqu'au 4 janvier 2024.

Pour plus d'informations

Statistiques :

En moyenne 12 CQP délivrés par an.
<http://www.cpnef-av.fr/formations/cqp-radio/>

Autres sources d'information :

<http://www.cpnef-av.fr>

<http://www.ina-expert.com>

CPNEF de l'audiovisuel

INA

Afdas

Lieu(x) de certification :

Commission Paritaire Nationale Emploi et Formation (CPNEF) de l'audiovisuel

48 rue Saint-Honoré

75001 Paris

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Institut National de l'Audiovisuel (INA)

4 avenue de l'Europe

94 366 Bry sur Marne

Historique de la certification :